

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : NM 317

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LABORD SAS

ZA Les Loges Chemin des 50 Arpents

91180 Saint Germain Lès Arpajon - France

T +33 (0) 160 855 200

sercom@labord.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFLA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux : Acétone, Acétate d'éthyle, Acétate de n-propyle, Hydrocarbures, C7-C8, cycliques, Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les aerosols, fumées, gaz, poussières, vapeurs
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Colophane non crist.(8050-09-7). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acétate d'éthyle	(n° CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	15 - 25	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Acétone	(n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49	10 - 20	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(n° CAS) 142-82-5 (N° REACH) 01-2119475515-33	10 - 20	F; R11 Xi; R38 Xn; R65 R67 N; R51/53
Acétate de n-propyle	(n° CAS) 109-60-4 (Numéro CE) 203-686-1 (Numéro index) 607-024-00-6	1 - 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Hydrocarbures, C7-C8, cycliques	(n° CAS) 108-87-2 (Numéro CE) 203-624-3 (Numéro index) 601-018-00-7	1 - 10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53 R67
Oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	0,01 - 1	N; R50/53
Colophane non crist.	(n° CAS) 8050-09-7 (Numéro CE) 232-475-7 (Numéro index) 650-015-00-7	0,2 - 0,75	R43

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate d'éthyle	(n° CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	15 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Acétone	(n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49	10 - 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(n° CAS) 142-82-5 (N° REACH) 01-2119475515-33	10 - 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Acétate de n-propyle	(n° CAS) 109-60-4 (Numéro CE) 203-686-1 (Numéro index) 607-024-00-6	1 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C7-C8, cycliques	(n° CAS) 108-87-2 (Numéro CE) 203-624-3 (Numéro index) 601-018-00-7	1 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	0,01 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Colophane non crist.	(n° CAS) 8050-09-7 (Numéro CE) 232-475-7 (Numéro index) 650-015-00-7	0,2 - 0,75	Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détonner, et revenir à la source.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecartez toute source éventuelle d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-sécuristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Evitez la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des récipients de rejet adéquats.
- Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Assurer une bonne mise à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un risque d'incendie et de danger pour la santé.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'abri du gel. Voir fiche technique pour des informations détaillées.
- Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Industriel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1210 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	500 ppm
France	VME (mg/m ³)	1210 mg/m ³
France	VME (ppm)	500 ppm
France	VLE (mg/m ³)	2420 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

Acéate d'éthyle (141-78-6)

France	VME (mg/m ³)	1400 mg/m ³
France	VME (ppm)	400 ppm
France	VLE (ppm)	400 ppm

Acéate de n-propyle (109-60-4)

France	VME (mg/m ³)	840 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm

Hydrocarbures, C7-C8, cycliques (108-87-2)

France	VME (mg/m ³)	1600 mg/m ³
France	VME (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter une tenue antistatique et des chaussures à semelles conductrices
- Protection des voies respiratoires : En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: (Acétone : -18°C)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≈ 0,87
Masse volumique	: ≈ 0,87 g/cm³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: ≈ 2413,8 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 2100 mPa.s (+/- 100) @ 23°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Extrait sec : ~ 21 %
-----------------------------	------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Danger de feu/explosion.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Chaleur. Surchauffe. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs forts. Oxydants forts. Acides forts. Bases. Composés halogénés. Ethanolamine. Métaux alcalins. Peroxydes. Phosphore.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2). Chlorure d'hydrogène. Acides organiques. Aldéhydes. Hydrocarbures. Oxydes métalliques. Alcools.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
----------------	--

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg (OECD 401)
DI 50 cutanée rat	> 15800 mg/kg

Acétate d'éthyle (141-78-6)

DL50 orale rat	5600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	18000 mg/kg

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Colophane non crist. (8050-09-7)

DL50 orale rat	7600 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

NM 317

Viscosité, cinématique	≈ 2413,8 mm²/s
------------------------	----------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	8800 mg/l/48h (Daphnia magna)

Acéate d'éthyle (141-78-6)

CL50 poisson 1	230 mg/l/96h (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	717 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	3300 mg/l/48h (Desmodesmus subspicatus)

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (142-82-5)

CE50 Daphnie 1	3 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	10 - 30 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

Colophane non crist. (8050-09-7)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l/96h (Danio rerio)
CE50 Daphnie 1	> 750 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acéate d'éthyle (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. 79 % biodégradation /20. jours.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (142-82-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Hydrocarbures, C7-C8, cycliques (108-87-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Colophane non crist. (8050-09-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acéate d'éthyle (141-78-6)	
BCF poissons 1	30

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Composant	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : ADHESIVES

Description document de transport (ADR) : UN 1133 ADHESIVES, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Etiquettes de danger (ADR) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident ;, Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison., Pas de flammes nues. Ne pas fumer, Tenir le public éloigné de la zone dangereuse, PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 640C

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E2

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Danger n° (code Kemler) : 33

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

NM 317

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

NM 317 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
légales

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/Irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit